



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Inspection  
hygiène et sécurité  
de l'enseignement  
supérieur  
et de la recherche

110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008 DE L'INSPECTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**François Clapier, Delphine Demoncheaux,  
Florence Kotzyba, Pierre Poquillon, Laurent Roy,  
David Savy, Lucien Schnebelen et Fabrice Wiltkar**

**Inspecteurs hygiène et sécurité**

**Février 2009**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CADRE DE LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>MISE EN PLACE DE L'INSPECTION.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE.....</b>	<b>4</b>
4.1	PILOTAGE .....	4
4.2	PROGRAMMATION DES INSPECTIONS EN 2008.....	4
4.3	DEROULEMENT DES INSPECTIONS DE LA VAGUE 2008 .....	5
<b>5</b>	<b>ÉLÉMENTS DE BILAN .....</b>	<b>5</b>
5.1	ÉTABLISSEMENTS INSPECTES.....	5
5.2	CNOUS ET CROUS.....	8
5.3	LES IUFM.....	8
5.4	FUSION D'ETABLISSEMENTS .....	8
5.5	ELEMENTS DE BILAN CRITIQUE.....	8
5.6	LOGISTIQUE DE L'INSPECTION.....	9
5.7	FONCTIONNEMENT DU GROUPE D'INSPECTEURS .....	9
5.8	FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGAENR .....	10
5.9	FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION PAR REFERENCE AU SCHEMA ACTUEL : .....	10
<b>6</b>	<b>OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS LES PLUS FREQUENTES.....</b>	<b>11</b>
-	L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention .....	11
-	La prévention médicale.....	12
-	Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) .....	12
-	Les fonctionnels en hygiène et sécurité .....	12
-	La prévention du risque incendie.....	13
-	Les plans de prévention.....	13
-	La formation et les consignes écrites.....	13
-	Les contrôles et vérifications techniques réglementaires.....	13
-	Substances et appareils dangereux.....	13
<b>7</b>	<b>ACTIONS TRANSVERSALES.....</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>MESURES PRISES PAR LES ETABLISSEMENTS SUITE AUX VISITES D'INSPECTION .....</b>	<b>14</b>
<b>9</b>	<b>SUIVI DES ETABLISSEMENTS ET DES MESURES PROPOSEES PAR LES INSPECTEURS</b>	<b>15</b>
<b>10</b>	<b>AUTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION.....</b>	<b>15</b>
10.1	INSPECTION HYGIENE ET SECURITE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE .....	15
10.2	REUNIONS DE COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE.....	15
10.3	FORMATIONS ORGANISEES DANS LES ETABLISSEMENTS OU DES ORGANISMES .....	16
10.4	TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ONS) ET DU CCHS MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE .....	16
10.5	REUNIONS DIVERSES .....	17
<b>11</b>	<b>REMARQUES PARTICULIERES .....</b>	<b>17</b>
<b>12</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>18</b>

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche (IHSESR) au cours de l'année 2008, cinquième année de fonctionnement de cette inspection.

## **1 Cadre de la mission**

Dans les établissements publics de l'État soumis aux dispositions du décret 82-453, des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité sont nommés par le chef d'établissement. Ils sont rattachés au service d'inspection générale de l'établissement ou, à défaut, au chef d'établissement. Ils peuvent toutefois être rattachés, sur proposition de l'organe délibérant de l'établissement, au service d'inspection générale du ministère de tutelle. Dans ce cas, les agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection sont nommés par le ministre concerné.

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret cité ci-dessus et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent des mesures immédiates au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données.

## **2 Mise en place de l'inspection**

Depuis 2004 des agents rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) exercent cette mission d'inspection.

Le ministère de tutelle, en accord avec la conférence des présidents d'université (CPU) et le CNRS, mobilise huit emplois d'ingénieurs de recherche pour exercer les fonctions d'inspecteur hygiène et sécurité (IHS), un de ces emplois est pris en charge par le CNRS.

Des complémentarités dans les domaines de compétence ont été recherchées. Le dispositif permet une mutualisation de la fonction de contrôle entre les établissements, adhérant volontairement sur la proposition de leur conseil d'administration. L'indépendance et l'objectivité des missions d'inspection sont garanties par l'IGAENR.

Les inspecteurs en exercice, nommés pour assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité, sont :

- Lucien Schnebelen, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 ;
- François Clapier et Laurent Roy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- David Savy, à compter du 15 octobre 2004 ;
- Florence Kotzyba, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- Delphine Demoncheaux et Pierre Poquillon, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007,

- Fabrice Wiitkar, à compter du 1er juin 2008 (nomination en cours).

La mission d'inspection hygiène et sécurité de l'administration centrale a été étendue par arrêté du 10 avril 2008 à tous les inspecteurs en fonction.

### **3 Rattachement des établissements**

Au 27 janvier 2009, le nombre d'établissements rattachés est de 186 soit 93 % des établissements concernés. Tous les CROUS ont voté leur rattachement. Par ailleurs, les 31 IUFM sont intégrés aux universités.

Les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- 78 universités (94%), 3 ont fusionné au 1er janvier 2009,
- 62 grands établissements et écoles d'ingénieurs (93%),
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires soit 100% (national et régionaux),
- 6 établissements publics scientifiques et technologiques (sur 9), 19 délégations du CNRS sont inspectées comme des établissements d'une vague donnée;
- 4 écoles françaises à l'étranger sur 5 ;
- 7 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes (sur 9).

Le nombre d'établissements à inspecter s'élève donc à 205.

## **4 Modalités de fonctionnement de l'inspection hygiène et sécurité**

### **4.1 Pilotage**

Les représentants des parties concernées par l'inspection se sont réunis le 28 mars 2008, sous la présidence du chef du service de l'IGAENR. Participaient à cette réunion les représentants de l'IGAENR, de la DGRH, de la DGES, de la CPU, du CNRS, du CNOUS et les inspecteurs hygiène et sécurité.

Au cours de cette réunion, le rapport d'activité de l'année 2007 et le programme d'action pour 2008 de l'inspection hygiène et sécurité ont été présentés et discutés.

L'activité des inspecteurs est coordonnée au sein du groupe par l'un d'eux.

### **4.2 Programmation des inspections en 2008**

Dans le prolongement de la logique initiée en 2004, les inspections ont été programmées en phase avec la contractualisation des établissements. Il a semblé opportun de les placer au début de la réflexion sur le contrat quadriennal, c'est-à-dire 2 ans avant la signature de ce contrat. En outre, la reprise des inspections de CROUS a été retenue. Une participation plus importante aux réunions de CHS d'établissement a été préconisée.

En 2008, les inspections ont donc concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la vague D. Des universités qu'il n'avait pas été possible d'inspecter les années précédentes et 6 CROUS ont été inspectés. Des établissements n'entrant pas dans le champ de la contractualisation ont également été inspectés.

Compte tenu d'un effectif de 7 inspecteurs en début d'année, porté à 8 au 1<sup>er</sup> Juin 2008, un objectif d'au moins 40 inspections avait été retenu par le comité de pilotage.

### **4.3 Déroulement des inspections de la vague 2008**

- Les inspections ont été effectuées en binôme. Ce mode d'inspection s'avère bien adapté à la mission, notamment par une bonne représentation de l'institution et une complémentarité dans les compétences des inspecteurs.
- La durée des visites a été de 2 à 5 jours pour la plupart des inspections, selon la dimension et l'activité de l'établissement. L'inspection de l'INRIA a été complétée par la visite rapide de 2 sites supplémentaires ; le CEMAGREF et l'ENSAM ont fait l'objet d'une campagne d'inspection plus longue.
- Des inspections ont été diligentées deux ans après la première visite, à la demande de chefs d'établissement (Universités de Poitiers et de Dijon), à la suite du changement de gouvernance et de la mise en place de la réforme LRU au 1er janvier 2009 (Université de La Rochelle).
- Une inspection de l'UMR CNRS 6026 s'est déroulée à la demande du président de l'Université de Rennes 1 suite à une suspicion d'agrégat spatio-temporel de maladies à caractère professionnel.
- L'inspection du Collège de France a été réalisée dans un contexte de saisine de l'inspection pour une question d'attestation d'exposition à l'amiante.

## **5 Éléments de bilan**

### **5.1 Établissements inspectés**

Les établissements et sites inspectés sont les suivants :

#### **2 établissements au titre de 2006 :**

- Rennes 1
- Université de technologie de Troyes

### **3 universités au titre de 2007 :**

- Paris 2 "Panthéon Assas"
- Paris 8 "Vincennes Saint Denis"
- Paris 13 "Paris Nord"

### **13 universités au titre de 2008 :**

- Artois
- Cergy - Pontoise
- Dunkerque "Littoral - Côte d'Opale"
- Evry "Val d'Essonne"
- Lille 1
- Lille 2
- Lille 3
- Paris1 "Panthéon Sorbonne"
- Paris 4 "Paris Sorbonne"
- Paris 5 "René Descartes"
- Paris 11 "Paris Sud"
- Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
- Versailles Saint Quentin

### **16 grands établissements et écoles d'ingénieurs :**

- Collège de France
- Ecole Centrale de Lille
- Ecole Centrale de Paris
- Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
- Ecole Nationale Supérieure des Arts et de l'industrie du Textile
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
- Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications
- Ecole Normale Supérieure de Cachan
- Ecole Normale Supérieure Ulm
- Institut National des Langues et Civilisations Orientales
- Institut National d'Histoire de l'Art
- Institut de Physique du Globe de Paris
- Institut d'Etudes Politiques de Lille
- Observatoire de Paris
- Palais de la Découverte

## **6 EPST ou sites d'EPST**

- 4 délégations régionales du CNRS
  - o Paris A
  - o Paris B
  - o Ile de France Sud
  - o Nord Pas de Calais
- INRIA
- CEMAGREF

## **6 CROUS**

- Amiens Picardie
- Corse
- Créteil
- Lille
- Martinique - Guadeloupe - Guyane
- Paris

## **2 écoles françaises à l'étranger :**

- Ecole Française d'Athènes
- Ecole Française d'Extrême Orient

## **2 autres établissements :**

- Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
- Centre Universitaire de Formation et de Recherche d'Albi

## **4 sites de l'administration centrale :**

- La Baule
- Poitiers (ESEN)
- Rue Regnault (Paris)
- 107 rue de Grenelle (intervention ponctuelle)

## **4 inspections non programmées :**

- Université de Poitiers
- Université de Dijon
- Université de La Rochelle
- UMR CNRS 6026 de Rennes 1.

A l'occasion d'inspections lointaines reportées antérieurement, celles du CROUS de la Martinique, de la Guyane et de la Guadeloupe ainsi que les sites de l'IPGP et de l'implantation de l'IRD à La Réunion ont été réalisées.

Plusieurs inspecteurs ont réalisé des visites et inspections de sites de l'administration centrale et participé aux réunions du CHS compétent.

## **5.2 CNOUS et CROUS**

Compte tenu des observations récurrentes faisant suite aux inspections menées, il avait été choisi de privilégier un travail de formation de l'encadrement des CROUS avant de poursuivre la campagne d'inspections. En 2008, des inspecteurs ont participé à une réunion avec les DRH des CROUS, puis avec les directeurs de CROUS en mars 2008. Un IHS est désigné comme correspondant. 6 CROUS ont été inspectés. L'inspection a participé à une réunion du CHS du CNOUS en décembre 2008. Les derniers CROUS ont voté leur rattachement à l'inspection en 2008.

On note qu'une explosion accidentelle a eu lieu en novembre 2008. L'inspection a proposé de participer à l'examen des moyens de réduction des risques pour les usagers et les personnels du fait de l'entreposage ou de la manipulation de produits dangereux dans les résidences universitaires et de l'amélioration des moyens d'alerte et des procédures d'évacuation. Plusieurs CROUS ont marqué leur intérêt pour ce projet.

## **5.3 Les IUFM**

L'intégration des IUFM aux universités a pour conséquence qu'ils sont devenus des composantes de ces établissements.

## **5.4 Fusion d'établissements**

Dans le cadre de la fusion des universités de Strasbourg, les recommandations de l'IHSESR concernant la structuration de la prévention des risques ont été mises en œuvre.

## **5.5 Eléments de bilan critique**

Le nombre d'inspections réalisées a atteint 58 en 2008, en comptant celles qui ont été reportées à janvier 2009. Notons que 40 inspections avaient été réalisées par 5 inspecteurs en 2007. Cela représente un nombre d'établissements supérieur aux 40 retenus par le comité et aux 50 proposés par les inspecteurs ; c'est le nombre le plus élevé atteint depuis 2004. Une inspection n'a pu être réalisée pour des raisons d'opportunité (déménagement de l'IRD). Des inspections non programmées ont été organisées.

L'objectif fixé pour les CROUS a été atteint.

De nouvelles demandes des chefs d'établissement sont apparues en cours d'année, telles que l'organisation d'une visite sans attendre quatre ans. Ces demandes sont prises en considération par un accompagnement plus suivi ou dans le rapport faisant suite à la visite d'inspection. Une situation d'agrégation spatio-temporelle de maladies susceptibles d'avoir un caractère professionnel et un cas de suicide sur les lieux du travail ont mobilisé l'inspection.

Le suivi des établissements par les inspecteurs a été amélioré : accompagnement entre visites d'inspection par exemple. L'auto-évaluation sur la base du livre des références est de plus en plus exploitée dans les établissements, notamment par leur CHS. Elle a donné des résultats positifs en termes d'identification d'actions à mettre en œuvre. Ce document répond aux attentes des chefs d'établissement.

De surcroît, compte tenu de l'effectif de 7 inspecteurs en équivalent temps plein, l'objectif de développer la présence aux réunions de CHS d'établissement a été largement atteint et s'est concrétisé par plus de 80 participations (30 en 2006). Cela a notamment concerné 33 CHS d'universités, 19 CHS de grands établissements ou d'écoles d'ingénieurs, 12 CHS ou CSHS d'établissements de recherche, 3 CHS du CNOUS ou de CROUS, un CCHS de l'enseignement supérieur et de la recherche et 4 CHS de l'Administration Centrale. Toutefois des invitations à des réunions de CHS d'établissement n'ont pu être honorées en raison de l'indisponibilité des IHS.

En contrepartie, les délais de remise de rapports définitifs ont parfois été plus longs et les inspections programmées pour 2008 auront débordé sur 2009.

## **5.6 Logistique de l'inspection**

Compte tenu du nombre de missions, les inspecteurs ont dû consacrer une grande partie de leur temps de travail dans l'organisation matérielle des déplacements. Pour ces tâches, l'expression d'un besoin de soutien de l'inspection par un secrétariat est renouvelée. Le rattachement des inspecteurs au secrétariat administratif des services d'inspections générales (SASIG) ne permet pas de traiter cette question.

Le recrutement de 2 IHS annoncé en réunion de CCHS est attendu. Des embauches en 2009 permettraient de mobiliser de nouveaux IHS en 2010, avant le prochain départ à la retraite en 2011. L'IGAENR organisera la sélection de candidats dès que les postes lui seront notifiés.

En décembre 2008 un séminaire de l'IHSESR a été organisé pour la deuxième année consécutive. La DGRH, le médecin coordonnateur de la médecine de prévention et l'IGAENR ont participé activement. Celui-ci a été subventionné par la MIFOR pour la première fois, l'accueil et la gestion ont été assurés par le CROUS de Lille.

## **5.7 Fonctionnement du groupe d'inspecteurs**

Lors du séminaire de l'IHSESR, des pistes de travail et des propositions ont été arrêtées :

- les contributions et les attributions des intéressés ont été décidées pour des améliorations des méthodes et moyens de travail de l'inspection,
- un document d'évaluation des risques auxquels sont exposés les inspecteurs, élaboré en avril 2008, a été renouvelé,

- des procédures qualité de l'IHSESR ont été finalisées,
- un calendrier de réunions des IHS en 2009 a été fixé,
- le bilan des inspections et du suivi des établissements en 2008 a été établi,
- le traitement de la saisine et les actions des IHS à la suite de situations d'accident grave ont été discutés.

## **5.8 Fonctionnement au sein de l'IGAENR**

- La gestion administrative a été pleinement mise en œuvre, nonobstant une insuffisante prise en compte des spécificités et de la programmation de la mission des IHS,
- le rôle du coordonnateur des inspecteurs hygiène et sécurité a été formalisé par un document rédigé en concertation entre la DGRH et l'IGAENR. Le partage des attributions et des moyens d'exercice des missions a été défini mais reste à conforter,
- l'unité informatique des services d'inspections générales apporte une assistance de qualité aux inspecteurs,
- la nouvelle installation dans les locaux de Vanves est réalisée depuis février 2009,
- la promotion d'un inspecteur dans le corps des ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe a été obtenue pour la première fois,
- une première évaluation de tous les inspecteurs a été formalisée et a permis au chef de service de l'IGAENR d'accorder une amélioration des primes, à l'exception du coordonnateur,
- un plan de formation, en cours de réalisation, a été élaboré en complément des demandes individuelles. Les demandes de formation, désormais hiérarchisées, ont été favorablement accueillies,
- la mise en œuvre du tableau de suivi des inspections se poursuit : le contenu est arrêté, le partage de l'information et la mise en ligne sont à l'étude,
- la saisine concernant le Collège de France a été validée et satisfaction a été donnée au pétitionnaire.

## **5.9 Fonctionnement de l'inspection par référence au schéma actuel :**

Le fonctionnement de l'inspection en 2008 suggère des mises à jour de ce document.

- les interventions des IHS à la suite de la survenue d'accidents graves ont été examinées, un compte rendu type à l'intention de l'administration a été élaboré,
- le renforcement des prérogatives du coordonnateur est indispensable,
- la programmation quadriennale demeure la référence minimale pour le temps qui sépare deux inspections d'un établissement mais peut être modulée,
- la complémentarité des évaluations réalisées sous tutelle du ministère a été souhaitée pour une meilleure synergie. Cela a donné lieu à une rencontre avec la DGRH et la direction des établissements de l'AERES en janvier 2009,

- la suite donnée à la prise en considération des rapports et aux lettres de propositions de mesures immédiates pourrait être mieux connue pour s'assurer de leurs effets. Les IHS souhaitent être mieux informés par les établissements des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures préconisées,
- un état des établissements qui ne répondent pas aux questionnaires annuels sur la prévention des risques professionnels de la DGRH sera mis à disposition de l'IHSESR,
- les coordonnateurs de l'IHSESR et de la médecine de prévention du ministère ont initié une recherche de conjugaison des efforts pour conforter la surveillance médicale dans les établissements et former les médecins,
- lors d'un changement de direction il est souhaitable de faire une restitution de visite d'inspection à la nouvelle gouvernance,
- des visites à 2 ans se sont avérées appropriées pour s'assurer de la réalité de l'application du code du travail à la suite d'une inspection assortie ou non de propositions de mesures immédiates,
- des visites à la demande de chefs d'établissement pour conseil ou enquête ciblée ont été réalisées : cette pratique a montré son utilité dans plusieurs cas, notamment pour améliorer l'organisation de la prévention ou mettre en place des actions adaptées à des priorités identifiées par les inspecteurs,
- l'inspection a été interrogée dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires en cours impliquant certains établissements,
- un nouveau modèle de lettre d'annonce a été élaboré pour tenir compte du livre des références.

L'organisation d'un séminaire annuel a permis de conforter la cohésion et l'activité coordonnée du groupe d'inspecteurs, en cohérence avec le représentant de l'IGAENR et en coopération avec la DGRH. En 2009, la participation de la DGES, de la CPU et de la CEDEFI, voire de l'AERES est envisagée.

## **6 Observations et recommandations les plus fréquentes**

En 2008, les observations les plus fréquemment relevées concernaient les points suivants :

### *- L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention*

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) n'est pas toujours réalisé de façon satisfaisante : sa mise en œuvre est souvent partielle, parfois inexistante.

Les DUER réalisés dans les unités ne sont pas toujours assortis d'actions, programmées ou immédiates. Les programmes de prévention réalisés par les unités font rarement l'objet d'un bilan de mise en œuvre.

Le programme de prévention, tel qu'on l'attend au niveau d'un établissement, est rarement établi. Lorsqu'un programme existe, il prend peu en compte les résultats de l'évaluation des risques.

Cette situation est souvent due à une vision du document unique et de l'évaluation des risques en tant qu'outil administratif de contrôle plutôt qu'outil de pilotage et de gestion. Les visites d'inspection ont montré que les unités sont souvent en mesure de rédiger et mettre en œuvre un programme d'actions dans des délais assez courts, permettant de réduire les risques efficacement. Ceci démontre l'adhésion des directeurs de laboratoire et chefs de service à une approche pragmatique et opérationnelle.

#### *- La prévention médicale*

La prévention médicale n'est pas organisée dans certains établissements. Le nombre notoirement insuffisant de médecins du travail en France complique la problématique. Le recours à des services interentreprises de médecine du travail est parfois pratiqué, néanmoins, dans les régions les plus sinistrées ces services radient prioritairement les établissements publics en invoquant le fait qu'ils ne sont pas agréés pour la fonction publique (les modalités d'agrément n'ont toujours pas été définies, il n'existe pas de services agréés).

La surveillance médicale est parfois assurée partiellement : certaines catégories de personnel peuvent ne pas en bénéficier, ou certaines implantations de l'établissement peuvent ne pas être couvertes, la surveillance médicale renforcée est insuffisante. Des situations de surveillance médicale organisée sans convocation systématique, mais à la demande du personnel ont été observées.

La DGRH a organisé plusieurs réunions avec les médecins de prévention des établissements auxquelles ont participé des inspecteurs. Cette action positive permet un échange des pratiques et la définition d'axes de progrès.

#### *- Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS)*

Les avis et les recommandations formulés par les CHS ne sont pas toujours clairement identifiés et leur suivi est souvent inexistant. Les CHS sont rarement consultés sur les projets d'aménagement, de construction et de restructuration immobilière.

#### *- Les fonctionnels en hygiène et sécurité*

Les conditions de rattachement des ingénieurs de sécurité ne sont parfois pas conformes aux textes en vigueur. Les ingénieurs de sécurité sont les ACO de l'établissement et doivent, à ce titre, être rattachés au chef d'établissement.

Après le départ de leur ACO, de plus en plus d'établissements déclassent les postes ouverts à l'embauche. Cela conduit à la dépréciation de la fonction de prévention au niveau le plus élevé des établissements et au manque d'attractivité des emplois. Le renforcement des responsabilités des chefs d'établissement notamment par les dispositions de la loi LRU et leur implication dans la jurisprudence observée devraient inciter au recrutement d'ingénieurs d'hygiène et de sécurité de niveau et de statut appropriés, compte tenu de la diversité et de la complexité des risques professionnels.

La formation et la coordination des correspondants hygiène et sécurité nécessitent d'être renforcées dans la plupart des établissements.

- *La prévention du risque incendie*

De nombreux établissements présentent des écarts avec les obligations réglementaires quant à l'organisation en cas d'incendie : les personnes chargées de diriger l'évacuation sont à désigner et/ou la périodicité semestrielle des exercices incendie est à respecter.

- *Les plans de prévention*

Les plans de prévention, qui doivent être écrits lorsqu'une entreprise extérieure intervient pendant une durée importante ou réalise des travaux dangereux, peuvent n'être que partiellement réalisés, voire pas du tout dans certains établissements. Ces manquements ont également été rappelés par les corps de contrôle externe (inspection du travail, CRAM, ...) lors d'accidents mortels récents.

- *La formation et les consignes écrites*

Souvent, la politique de formation en hygiène et sécurité doit encore être développée. Les anomalies relevées concernent en particulier l'accueil des nouveaux, les risques liés aux activités scientifiques, la formation au poste de travail, les habilitations et autorisations de conduite obligatoires, le secourisme, les consignes.

La traçabilité des actions de formation des nouveaux personnels doit être renforcée, à l'instar de celle relative à l'utilisation des moyens informatiques où une telle traçabilité est systématique.

- *Les contrôles et vérifications techniques réglementaires*

La mise en œuvre et la traçabilité des vérifications techniques réglementaires et des actions correctives nécessaires doivent être améliorées dans une majorité d'établissements. Les anomalies peuvent concerner, par exemple, les récipients sous pression, les dispositifs de ventilation, les installations électriques, les équipements de travail, les systèmes de sécurité incendie, l'éclairage de sécurité. Elles peuvent consister en l'absence de vérification de certains équipements ou installations, en défauts de périodicité ou en l'absence de mise en œuvre des mesures correctives.

- *Substances et appareils dangereux*

La mise à disposition de produits très toxiques tels que les poisons et les produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) doit être

maîtrisée, notamment par la mise en œuvre d'un enregistrement afin d'assurer une traçabilité et un contrôle de leur dispersion.

Les autorisations obligatoires d'exploiter des appareils dangereux doivent être obtenues (générateurs de rayons X, équipements sous pression, ...) de même pour les manipulations des organismes génétiquement modifiés.

Dans de nombreux établissements des machines non conformes, en raison de leur âge, de leur conception ou de modifications, sont utilisées par des personnels, voire des usagers. Nous avons également constaté l'utilisation de machines coupantes par des étudiants mineurs sans autorisation de l'inspection du travail.

## **7 Actions transversales**

Les formations à destination des ACMO d'établissement n'étaient plus organisées par le ministère depuis 2003. Nous avons rappelé que ces formations sont obligatoires<sup>1</sup>, de plus elles permettent aux jeunes ingénieurs d'appréhender la complexité et la diversité des établissements, de définir leur mission de manière homogène sur l'ensemble des établissements et enfin de créer un réseau d'échange et de partage d'expérience.

Une formation nationale a été organisée à Mulhouse au dernier trimestre 2008. Quatre inspecteurs hygiène et sécurité ont contribué directement à cette formation pour des sujets particuliers et aux auditions des stagiaires sur l'auto-évaluation de leur établissement sur la base du livre des références.

Des formations organisées au niveau national font encore défaut, en particulier à destination des chefs d'établissement.

## **8 Mesures prises par les établissements suite aux visites d'inspection**

Les recommandations formulées par les inspecteurs en cours de visite, par lettres de propositions de mesures immédiates ou encore dans les rapports d'inspection ont conduit à des améliorations de l'application du code du travail et à des réductions de risques à bref délai. Des établissements ont mis sous forme de tableau de marche les recommandations du rapport d'inspection ; des réalisations en sont parfois reportées. Des établissements utilisent le livre des références élaboré par l'inspection comme référentiel pour examiner l'amélioration de leur politique globale de prévention. Un nombre croissant d'établissements ont adopté cet outil.

Des établissements ont défini et mis en œuvre des moyens pour réduire les risques suite aux recommandations de l'inspection dans tous les domaines de prévention

---

<sup>1</sup> Décret n° 82-453, Art 4

des risques professionnels. Par exemple, le Muséum National d'Histoire Naturelle a produit une étude spéciale de systèmes de sécurité et son application aux moyens de détention d'animaux sauvages dangereux est initiée. Des établissements élaborent un tableau de marche déduit du rapport d'inspection pour mettre à jour les actions de prévention réalisées.

## **9 Suivi des établissements et des mesures proposées par les inspecteurs**

Un système de suivi des établissements assurant la traçabilité des dates d'annonce de visite, dates de visite, de rapport d'inspection et de notification de mesures immédiates proposées et des suites données a été mis en place en septembre 2008, en coopération avec l'IGAENR. Il est actualisé trimestriellement.

Son utilisation comme base de renseignement et d'échange de rapports d'inspections réalisés sur certains thèmes par l'inspection générale est à l'étude.

La prise en compte des rapports d'inspection par d'autres systèmes d'évaluation comme l'AERES est explorée en collaboration avec la DGRH du MEN

## **10 Autres activités de l'inspection**

### **10.1 Inspection hygiène et sécurité de l'administration centrale**

Tous les inspecteurs sont en charge de la mission d'inspection hygiène et sécurité pour l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis 2008. On note les missions suivantes :

- 6 sites ont fait l'objet d'une inspection depuis 2006 : Rue du Bac, Rue Dutot, Rue de Châteaudun et Rue St-Lazare, Ecole Supérieure de l'Education Nationale, La Baule
- le site de la rue Regnault a fait l'objet de plusieurs visites et de diverses réunions préparatoires de CHS et de CHS proprement dit.

L'intervention de plusieurs inspecteurs a assuré une disponibilité suffisante en matière de visites. Par contre, il a été malcommode d'assister aux réunions du CHS en 2008 pour des raisons de changements de dates.

### **10.2 Réunions de comités d'hygiène et de sécurité**

Les inspecteurs ont participé à 80 réunions de comités d'hygiène et de sécurité d'une trentaine d'établissements. Ce nombre est en progression de 32, soit plus de 60 % pour la deuxième année consécutive, c'est-à-dire de 256 % sur 2 ans.

Les inspecteurs ont été associés à des enquêtes et ont participé aux CHS exceptionnels correspondants. Il reste que des établissements n'invitent pas encore systématiquement l'inspection hygiène et sécurité ou ne réunissent pas leur CHS régulièrement.

Un inspecteur a représenté l'inspection à toutes les réunions du CCHS de l'enseignement supérieur et de la recherche, un ou plusieurs inspecteurs ont participé aux réunions du CHS de l'administration centrale du ministère de l'enseignement et à leur préparation, en fonction de l'ordre du jour.

### **10.3 Formations organisées dans les établissements ou des organismes**

Des inspecteurs ont participé à des formations organisées dans des établissements au profit de membres des CHS et des ACMO. De même des animations de plusieurs universités d'automne et formations en hygiène et sécurité ont été assurées sur 9 thèmes : l'organisation de la prévention, l'évaluation des risques, le nouveau code du travail, les inspections hygiène et sécurité, l'auto évaluation et le livre des références, le risque chimique, le risque lié aux rayonnements ionisants et non ionisants, le risque biologique, le risque incendie.

L'inspection a contribué aux trois rencontres nationales des médecins de prévention de l'enseignement supérieur et de la recherche organisées en coopération avec la DGRH et la CPU. Les exposés et les échanges avec les médecins des diverses régions ont porté sur le livre des références, l'amélioration de la surveillance médicale et la synergie de l'action des inspecteurs et du médecin coordonnateur.

Trois inspecteurs ont donné des cours à la formation des inspecteurs hygiène et sécurité de la fonction publique à la demande de l'INTEFP (risques chimiques, biologiques, rayonnements ionisants).

### **10.4 Travaux de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONS) et du CCHS ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Plusieurs inspecteurs ont participé aux travaux de l'ONS au titre de personne qualifiée ou de consultant.

L'inspection a participé à 4 réunions de groupes de travail du CCHS de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## 10.5 Réunions diverses

Les inspecteurs ont participé aux réunions suivantes :

- comité de pilotage de l'inspection hygiène et sécurité,
- réunion avec l'IGAENR et la DGRH pour la coordination et l'attribution de moyens aux IHS,
- réunions de coordination des IHS et de la médecine de prévention du MEN,
- CNOUS : réunion avec les directeurs de CROUS, présentation pour faire le point sur les inspections en cours au CHS du CNOUS,
- réunions au CNRS : réunion avec le secrétariat général sur la prévention, réunion avec la coordination nationale prévention et sécurité sur l'informatisation de l'évaluation des risques au CNRS, réunion avec le réseau des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité sur les inspections et l'application du nouveau code du travail,
- réunions à l'INSA de Rouen suite à un suicide sur le lieu de travail,
- conseil d'administration et journées du GP'Sup (groupement pour la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur),
- association nationale des inspecteurs hygiène et sécurité (conseil d'administration) et réunions des IHS des régions Île de France et région PACA.

## 11 Remarques particulières

Le statut, le contenu de leur lettre de mission et les niveaux de rémunération des médecins de prévention sont éminemment variables. Des établissements sont en difficulté pour organiser la surveillance médicale réglementaire. Ce point fait l'objet d'un axe prioritaire dans le programme annuel d'actions de prévention pour l'enseignement supérieur et de la recherche. Des recommandations nationales pour réduire les insuffisances seraient nécessaires.

Le recours à des collaborateurs "bénévoles" de diverses catégories et de tout niveau justifie une saisine de la direction des affaires juridiques ministérielle sur les obligations en matière de prévention des risques et de surveillance médicale de ces personnes. Une demande auprès de l'IGAENR est envisagée.

Les demandes de dérogations effectuées auprès de l'inspection du travail par les établissements pour l'utilisation de machines outils par des étudiants mineurs se heurtent à des réponses très variées selon les inspecteurs du travail concernés. Une saisine de la DAJ puis éventuellement du ministère du travail permettrait de clarifier la situation

## 12 Conclusions

En 2008, le développement de l'effectif a permis un régime d'inspection dans lequel la majeure partie des établissements de la vague de contractualisation a été inspectée et la participation des inspecteurs au dialogue social nettement amplifiée. Le contrôle et le conseil aux chefs d'établissement et de l'administration centrale, le suivi des améliorations de la prévention des risques ont été développés, dans l'esprit d'une démarche de progrès. La modulation de la périodicité des inspections a été probante et devra être pérennisée.

L'activité a significativement progressé en volume et s'est diversifiée pour conforter la prévention des risques dans les établissements et au sein de l'administration centrale. Le recrutement d'inspecteurs supplémentaires est indispensable pour faire face au renforcement du suivi des établissements (CHS, groupes de travail, visites à 2 ans, actions transversales, ...).

Une gestion plus harmonieuse des inspecteurs par le secrétariat administratif des services d'inspections générales est vivement souhaitée.

Sur la base des visites et observations, les inspecteurs identifient des axes de progression importants, dont certains correspondent à des priorités du comité central d'hygiène et de sécurité du ministère.

Ainsi la démarche d'évaluation des risques semble devoir encore être dynamisée afin que chaque établissement non seulement la réalise mais élabore sur cette base un programme d'actions de prévention qui lui soit adapté : actions précises et échéances réalistes.

L'activité de médecine de prévention est encore insuffisante au regard des exigences réglementaires dans de nombreux établissements. Certains personnels des établissements ne bénéficient pas de surveillance médicale adaptée, notamment les doctorants et étudiants en master, ainsi que des collaborateurs bénévoles. La question de l'aptitude médicale préalable pour certains postes de travail (exposition à des produits chimiques, notamment) n'est pas encore correctement traitée. La synergie entre l'inspection et la DGRH sera développée.

Enfin, on constate que la rédaction des consignes de sécurité demande à être systématisée dans l'optique d'une traçabilité et d'un meilleur respect des règles de prévention.

## ANNEXE : Liste des établissements rattachés au 12 février 2009

## Etablissements rattachés à l'IGAENR

Etablissements enseignement

+

CROUS  
CNOUS

+

EPST

+

DIVERS

+

EFA

Total

92%

140

29

6

7

4

186

## UNIVERSITES

vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
A	Bordeaux I	05/02/2004	1		oct-05
A	Bordeaux II	06/07/2006	1		
A	Bordeaux III "Michel Montaigne"	13/12/2006	1		
A	Bordeaux IV "Montesquieu"	01/06/2004	1		sept-06
A	Chambéry Savoie	27/01/2004	1		déc-05
A	Dijon "Bourgogne"	16/04/2004	1		juin-06
A	Grenoble I "Joseph Fourier"	01/02/2005	1		
A	Grenoble II "Pierre Mendès France"	16/06/2005	1		
A	Grenoble III "Stendhal"	03/05/2005	1		avr-06
A	Lyon I "Claude Bernard"	23/01/2004	1		mars-05
A	Lyon II "Lumière"	30/01/2004	1		mai-05
A	Lyon III "Jean-Moulin"	02/03/2004	1		juin-05
A	Montpellier I	10/02/2005	1		oct-05
A	Pau et des Pays de l'Adour	06/01/2005	1		
A	Saint-Etienne "Jean-Monnet"	01/03/2004	1		oct-05
A	Toulouse I "Sciences Sociales"	29/05/2004	1		
A	Toulouse II "Le Mirail"	09/11/2004	1		
A	Toulouse III "Paul Sabatier"	09/06/2005	1		
A	Montpellier III "Paul Valéry"				
A	Montpellier II			1	arrêté et rapport Insp.demandés
A	Perpignan				
B	Aix-Marseille I "Provence"	20/06/2005	1		févr-07
B	Aix-Marseille II "Méditerranée"	23/03/2004	1		nov-06
B	Aix-Marseille III	13/07/2006	1		
B	Amiens "Jules Verne- Picardie"	19/03/2004	1		sept-06
B	Angers	29/01/2004	1		févr-07
B	Avignon et des Pays du Vaucluse	02/02/2004	1		déc-06
B	Besançon "Franche-Comté"	03/05/2004	1		oct-06
B	Brest "Bretagne Occidentale"	03/03/2005	1		
B	Bretagne Sud	27/04/2004	1		oct-06
B	Caen	05/10/2004	1		mai-07
B	Clermont I "Auvergne"	24/02/2004	1		juin-07
B	Clermont II "Blaise Pascal"	10/11/2004	1		juin-07
B	La Rochelle	17/06/2004	1		juil-06
B	Le Havre	09/06/2005	1		juil-06
B	Le Mans "Maine"	16/01/2004	1		sept-06
B	Limoges	13/01/2004	1		janv-07
B	Nantes	02/04/2004	1		févr-07
B	Nice "Sophia-Antipolis"	24/03/2004	1		mai,juin,oct-06
B	Orléans	13/02/2004	1		juil-06
B	Poitiers	05/04/2004	1		mars-07
B	Polynésie française	22/04/2005	1		aout-07
B	Reims "Champagne-Ardenne"	05/04/2004	1		févr-07
B	Rennes I	21/06/2006	1		mai-08 UMR6026 oct-08Rennes1
B	Rennes II "Haute Bretagne"	09/02/2007	1		
B	Rouen "Haute-Normandie"	23/03/2004	1		juin-06
B	Toulon et du Var	02/02/2004	1		déc-06
B	Tours "François Rabelais"	10/05/2004	1		juin-06
B	Corse "Pascal Paoli"				
B	Nouvelle Calédonie	28/07/2008	1		
C	Metz	22/03/2004	1		sept-07
C	Mulhouse "Haute-Alsace"	23/02/2004	1		févr-07 ENSChimie(févr07)
C	Nancy I	02/02/2004	1		juin-07
C	Nancy II	24/02/2004	1		nov-07
C	Paris II "Panthéon-Assas"	31/03/2004	1		
C	Paris III "Sorbonne-Nouvelle"	05/11/2004	1		sept-07
C	Paris IX "Paris-Dauphine"	22/03/2004	1		déc-07
C	Paris VI "Pierre et Marie Curie"	13/12/2004	1		nov-07
C	Paris VII "Denis Diderot"	27/04/2006	1		
C	Paris VIII "Vincennes St Denis"	06/04/2007	1		janv-08
C	Paris X "Paris-Nanterre"	21/03/2005	1		oct-07
C	Paris XII "Val-de-Marne"	05/03/2004	1		juin-07
C	Paris XIII "Paris-Nord"	02/07/2004	1		oct-08
C	Strasbourg I "Louis Pasteur"	27/04/2004	1		déc-07
C	Strasbourg II "Marc Bloch"	26/11/2004	1		
C	Strasbourg III "Robert Schuman"	29/03/2005	1		mai-07
D	Antilles-Guyanne	06/07/2005	1		mars-07
D	Artois	18/06/2004	1		oct-04
D	Cergy-Pontoise	16/11/2004	1		
D	Dunkerque "Littoral-côte d'opale"	24/02/2004	1		mai-04
D	Evry "Val d'Essonne"	04/03/2004	1		juil-04
D	La Réunion	30/06/2006	1		
D	Lille I "Sciences et Technologie"	08/10/2004	1		
D	Lille II "Droit et Santé"	16/11/2004	1		
D	Lille III "Charles De Gaulle"	09/01/2004	1		juil-04
D	Paris I "Panthéon-Sorbonne"	25/10/2004	1		
D	Paris IV "Paris-Sorbonne"	17/12/2004	1		juil-08
D	Paris V "René Descartes"	29/03/2004	1		sept-04
D	Paris XI "Paris-Sud"	17/05/2004	1		déc-04
D	Valenciennes "Hainaut-Cambrésis"	06/07/2006	1		
D	Versailles-St Quentin en Yvelines	14/04/2005	1		
D	Marne la Vallée	18/12/2008	1		
	UNIMES				
	83	78	78	1	94%

## GRANDS ETABLISSEMENTS ET ECOLES D'INGENIEURS

vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
A	CNAM Paris	31/03/2004	1		nov-05
A	Ecole Centrale Lyon	31/03/2005	1		
A	ENI St Etienne	15/04/2007	1		
A	ENS lettres sciences humaines Lyon	31/03/2004	1		juil-05
A	ENS Lyon	31/03/2004	1		mai-05
A	ENSATT	08/03/2004	1		sept-05
A	ENSC Montpellier	31/03/2006	1		
A	ENSCP Bordeaux (Pessac)	08/09/2006	1		
A	ENSEIR Bordeaux (Talence)	19/03/2004	1		juil-05
A	ENSSIB Villeurbanne	28/06/2004	1		
A	IEP Bordeaux	11/06/2004	1		sept-06
A	IEP Lyon	23/09/2005	1		
A	IEP Toulouse	17/06/2004	1		févr-05
A	INP Grenoble	12/02/2004	1		sept-05
A	INP Toulouse	25/03/2004	1		mai-05
A	INSA Lyon	18/03/2004	1		juin-05
A	INSA Toulouse	19/03/2004	1		févr-05
A	ENI Tarbes	26/06/2007	1		
A	IEP Grenoble				
B	Ecole Centrale Nantes	25/10/2004	1		nov-07
B	EGI Marseille	23/08/2006	1		
B	ENI Brest	30/06/2006	1		
B	ENSC Rennes	16/12/2004	1		
B	ENSCI Limoges	08/04/2004	1		janv-07
B	ENSI Bourges	25/11/2004	1		févr-07
B	ENSI Caen	27/08/2006	1		
B	ESMM Besançon	07/01/2005	1		
B	IEP Aix Marseille III	10/04/2007	1		
B	IFMA Clermont-Ferrand (Aubière)	20/06/2005	1		
B	INSA Rennes	01/04/2004	1		
B	INSA Rouen	12/03/2004	1		mai-06
B	Observatoire de la côte d'azur (Nice)	26/11/2004	1		mai-juin-oct-06
B	UT Belfort-Monbéliard	02/04/2004	1		nov-06
B	UT Troyes	04/10/2005	1		dec-08
B	ENSMa Futuroscope	09/09/2007	1		
B	IEP Rennes	13/06/2007	1		
B	UT Compiègne				
C	ENI Metz	19/10/2005	1		1 rapport en attente M. NONUS -arrêté nomination 6/4/07
C	ENSCParis	30/06/2005	1		sept-07
C	INP Nancy	24/02/2004	1		nov-07
C	INSA Strasbourg	06/05/2004	1		juil-07
C	IPG Paris	14/06/2006	1		dec-07
C	Muséum National d'Histoire Naturelle	21/10/2005	1		oct-07
C	IEP Paris	CdT			avr-07 parc animalier de la Haute Touche- déc 07
C	ISM de Paris (Saint-Ouen)	25/09/2008	1		1
D	ENSAM Paris-direct générale ENSAM	31/03/2004	1		oct-04; m-avr-08 décision prise pour les 8 ENSAM
D	Ecole Centrale Lille	15/03/2004	1		
D	Ecole Centrale Paris (Chatenay-Malabry)	05/10/2004	1		juin-04
D	Ecole Htes Etudes en Sciences Sociales	17/03/2004	1		
D	ENS Cachan	30/11/2004	1		févr-08
D	ENS Ulm Paris	25/06/2004	1		nov04; juil 08
D	ENSAIT Roubaix	11/05/2004	1		nov-04
D	ENSC Lille (villeneuve d'Ascq)	31/05/2005	1		févr-08
D	ENSEA Cergy-Pontoise	17/12/2004	1		
D	IEP Lille	16/11/2004	1		rattaché à l'université de Lille 2
D	INALCO Paris	30/03/2005	1		avr-08
D	Observatoire de Paris	25/06/2004	1		oct-04 et mars-08
D	Ecole des Chartes	27/11/2008	1		
D	Ecole Prat. des Hautes Etudes	12/07/2006	1		
D	ENS Louis Lumière Noisy-le-Grand				
	Collège de France	18/03/2007	1		mai-08
	ENS Nature et Paysage (Blois)	30/03/2005	1		mars-08
	INHA	02/12/2004	1		mai-08
	Palais de la Découverte	16/06/2005	1		janv-08
	ENSC Clermont -Ferrand (Aubière)	13/12/2007	1		
	ENVIL Blois	29/09/2008	1		
	INSTN Saclay (Gif/Yvette)	19/03/2004	1		1 rattaché au ministère du travail
	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>93%</b>
	Rappel				
A	ES plast.Oyonnax				intégré à l'INSA de Lyon
	IEP Strasbourg				intégré à l'U Strasbourg III-R.Schuman
<b>CROUS</b>					
vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
	CNOUS	25/03/2004	1		
	CROUS Aix-Marseille	25/10/2004	1		
	CROUS Amiens	24/03/2004	1		nov-08
	CROUS Besançon	27/08/2004	1		
	CROUS Bordeaux	25/06/2004	1		
	CROUS Caen	26/03/2004	1		
	CROUS Clermont	27/04/2004	1		
	CROUS Créteil	22/06/2005	1		
	CROUS Dijon	30/11/2004	1		déc-05
	CROUS Grenoble	22/04/2004	1		mars-05
	CROUS Limoges	28/06/2004	1		
	CROUS Lyon	15/06/2004	1		nov-05
	CROUS Montpellier	27/10/2004	1		nov-05
	CROUS Nancy-Metz	18/05/2004	1		
	CROUS Nantes	02/07/2004	1		
	CROUS Nice	30/06/2004	1		
	CROUS Nord Pas de Calais	15/03/2004	1		
	CROUS Orléans-Tours	29/06/2004	1		
	CROUS Paris	28/10/2004	1		
	CROUS Poitiers	18/03/2004	1		
	CROUS Reims	10/05/2004	1		
	CROUS Rennes	15/11/2004	1		
	CROUS Rouen	05/11/2004	1		
	CROUS Strasbourg	11/05/2004	1		
	CROUS Toulouse	02/06/2004	1		juin-05
	CROUS Martinique-Antilles Guyane-Guadeloupe	10/11/2006	1		
	CROUS Corse	17/01/2008	1		
	CROUS La réunion	04/09/2008	1		
	CROUS Versailles	02/07/2008	1		
	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

## DIVERS

vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
C	CTLES	07/12/2004	1		oct-05
	INRAP	27/04/2005	1		mars-07 tutelle EN et Culture
	INRP	25/11/2004	1		oct-05
	ABES	06/06/2007	1		janv-08
	BNUStrasbourg	14/05/2007	1		
	CEE				
	CUFR (Champollion) Albi	22/06/2007	1		
	CINES (Montpellier)	05/11/2007	1		
	EPA de Jussieu				
<b>9</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>78%</b>

## ECOLEES FRANCAISES A L'ETRANGER

vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
	Casa Vélasquez	09/06/2006	1		avr-07
	EF d'archéologie d'Athènes	26/03/2007	1		oct-07
	EF de Rome	27/11/2008	1		
	EF d'extrême orient	26/06/2007	1		
	IF d'archéologie oriental du Caire				
<b>5</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>80%</b>

## RECHERCHE

vague contractuelle	ETABLISSEMENTS	date CA	nombre rattachement	non rattachés	Date du rapport de visite des IHS
	CEMAGREF	29/06/2006	1		
	CNRS	23/10/2003	1		oct-07
	INRETS	31/03/2006	1		sept-oct-07
	INRIA	30/11/2004	1		avril 06- févr 08
	IRD	28/09/2004	1		mars-06**
	INRA			1	convention avec ministère de l'agriculture
	INSERM			1	Mme Françoise PULCINI, nommée le 2/05/03
	LCPC			1	Inspection de l'équipement
	INED		1		06-avr-07
<b>9</b>		<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>67%</b>

\* Délégation régionale du CNRS

## Ile-de-France

Paris A(1)	mai-04	<b>Nord-Ouest</b>			
Paris B(2)		Centre Poitou- Charentes (8)	sept-06		
Île-de-France Est (3)	juil-07	Bretagne et Pays de la Loire (1)	mai-07		
Île-de-France Sud (4)	dec-04	Nord-PasdeCalais-Picardie(18)	mai-04		mars-08
Île-de-France Ouest et Nord (5)	fev-07	Normandie (19)	mai-06		
Paris Michel-Ange (16)		<b>Sud-Est</b>			
<b>Grand-Est</b>		Rhone-Auvergne(7)	mai-05		
Centre-Est (6)	juil-07	DR11-Alpes	oct-05		
Alsace (10)	nov-07	Provence (12)	dec-06		
<b>Sud-Ouest</b>		Côte d'Azur (20)	oct-06		
Languedoc-Roussillon(13)	juin-05				
Midi Pyrénées (14)					
Aquitaine-Limousin (15)	oct-05				
**IRD					
au Sénégal	avr-07				

## TOTAL ETABLISSEMENTS

202

## Etablissements rattachés à l'IGAENR

186

92%

## Etablissements avec propre inspection

7

## Etablissements sans réponse

8

Corse "Pascal Paoli"  
 Montpellier III "Paul Valéry"  
 Perpignan  
 UNIMES  
 ENS Louis Lumière Noisy-le-Grand  
 IEP Grenoble  
 CEE  
 IF d'archéologie oriental du Caire